
Baseline Assessment Report

Evaluation des
mécanismes mis en
place au Mali
depuis 2011 sur
comment réduire
les coûts des
transferts de fonds

TA/010/2015

The contents of this report are the sole responsibility of the author and cannot be taken to reflect the views of the ACP Secretariat and its Member States governments, the European Commission or the International Organization for Migration.

Prepared by: Evelyne NDIPONDJOU TIAGUE

Date: 25 Novembre 2015

Table des matières

Liste des sigles.....	3
Résumé exécutif	5
1. Introduction et contexte	6
2. Méthodologie de l'Etat des lieux	8
3. Résultats de l'analyse	9
3.1 Etat des lieux.....	9
3.2 Indicateurs clés de l'analyse	10
3.3 Cartographie et analyse des parties prenantes.....	13
3.4 Feedback des besoins en Assistance Technique	18
Annexes	19
Annex 1 – Liste de la revue de littérature	19
Annex 2 – Questionnaires	20
Annex 3 – Liste des informateurs clés	20
Annex 4 – Données sur les Acteurs Non Etatiques	24

Liste des sigles

BIM: Banque Internationale du Mali

APD : Aide Publique au Developpement

BECEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

OIM : Organisation internationale pour les migrations

DGME : Délégation générale des Maliens de l'Extérieur

HCME : Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur

FMI : Fonds Monétaire International

IMF : Institut Microfinance

CIGEM : Centre d'Information et de Gestion des Migrations

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

FED : Fonds Economique et de Développement

CME: Conseil de Base des Maliens de l'Extérieur

APIM : Association des Promoteurs Immobiliers du Mali

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

BOA : Bank of Africa

PONAM : Politique Nationale de Migration du Mali

Résumé exécutif

La diaspora malienne est considérée à la fois par le Mali et par les partenaires au développement comme un potentiel acteur de développement. Elle est importante tant en quantité qu'en qualité.

En effet elle est répartie sur les cinq continents même si la majorité réside en Afrique. Cette diaspora dispose d'un capital social et humain significatif pour contribuer au développement du Mali. Le Gouvernement du Mali a entrepris, à travers le Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, une série d'actions destinées à formuler la politique migratoire du Mali. Lors du « dialogue de haut niveau » qui s'est tenu au siège des Nations Unies (14-15 septembre 2006), le Ministre des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine a tracé les contours de la politique migratoire du Mali. Ce discours présente la vision des autorités maliennes sur la problématique migratoire, synthétisée ci-après. La relation positive entre migration et développement est réaffirmée avec force. Les migrants constituent une richesse, non seulement pour le pays de départ mais aussi pour le pays d'accueil. L'histoire des migrations internationales récentes a montré que des pays de forte émigration pouvaient devenir rapidement des pays d'immigration. Par ailleurs, la migration a construit les nations européennes et, plus récemment, les Etats-Unis. Elle représente, par conséquent, une chance pour tous à ne pas sous-estimer.

L'importance du phénomène migratoire au Mali est incarnée au niveau institutionnel par la mise en place d'un Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine et reflète une vision claire et affirmée de la problématique. Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur créé lors de la conférence nationale de 1991 et profondément remodelé en 2003 est un organe représentatif des associations et autres formes de regroupement des maliens à l'étranger présent dans 64 pays avec plus de 1000 membres. Il se veut apolitique, laïque et sans but lucratif. Il est reconnu d'utilité publique depuis 2009. En outre, la migration est inscrite dans la politique de développement au sein des documents cadres (CSLP, DSLP). Au total, le phénomène migratoire commence à être pris en compte par les autorités dans le processus de développement du Mali.

Dans l'optique de réduire les coûts liés aux transferts de fonds venant de la diaspora, l'Etat Malien a initié une convention avec la Banque Internationale du Mali (BIM) qui permette de réduire drastiquement lesdits coûts et partant de favoriser l'usage des circuits formels de transferts de fonds, jusque-là peu prisé des ressortissants de la diaspora. Ladite convention est opérationnelle depuis Septembre 2015 et mérite que ses résultats puissent être capitalisés.

Ce rapport rend compte des divers points de vue des parties prenantes sur la question de capitalisation et de gestion des transferts des fonds de la diaspora Malienne. Il devra orienter l'Assistant Technique qui sera mis à la disposition de l'Etat Malien pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses divers mécanismes en lien avec la gestion des transferts de fonds de la diaspora.

1. Introduction et contexte

La diaspora malienne a toujours significativement contribué au développement local du pays. En effet, le niveau de transfert de fonds venant des maliens vivant à l'étranger est vital pour le bien-être des populations de différentes régions du pays. Cette contribution est progressive dans le temps, car en 2003 le niveau de transfert était estimé à 183 millions d'Euros, en 2007, une étude de la Banque Africaine de Développement permet de faire une estimation de 456 millions d'euros, constituant ainsi 11% du PNB et 79% de l'Aide Publique au Développement (APD) du pays. Une étude plus récente de la BCEAO faite en 2013 démontre que les transferts de fonds formels représentent 77% des transferts de fonds de toutes les banques du Mali.

Le Gouvernement du Mali quant à lui estime que 80% des fonds reçus de la diaspora sont utilisés pour les besoins de consommation familiale, tandis que seuls 15% sont investis dans les projets de développement communautaires et les 5% restant sont utilisés pour les investissements productifs¹.

Les coûts de ces transferts sont quant à eux considérés comme étant trop élevés par toutes les parties prenantes dans le processus de transfert. Le Gouvernement malien a produit des chiffres devant permettre de faire une analyse comparative des coûts appliqués par les différents opérateurs sur le marché des transferts de fonds dans le pays : Banque Malienne (8-10 euros); Western Union (4-8% du total); service postal (15-20% du total); et le marché informel (3-10%)².

Conscient de ladite situation, le Gouvernement malien à travers le ministère des Maliens de l'Extérieur et le Ministère de l'économie et des finances a mis en place des mécanismes devant permettre la réduction des coûts de transferts de fonds et faciliter ainsi l'absorption des flux informels. Ce faisant, L'intérêt de recevoir une assistance technique est de s'assurer que lesdits mécanismes permettront d'atteindre les objectifs escomptés.

L'objectif général de cette activité est de faire une évaluation des mécanismes de transferts de fonds mis en place par les diverses parties prenantes afin d'en proposer des recommandations pour amélioration.

Les objectifs spécifiques de la présente prestation sont les suivants:

1. Faire un état des lieux de la demande spécifique du gouvernement Malien en ce qui concerne l'assistance technique sollicitée, qui puisse être utilisée comme situation de référence afin de faciliter l'évaluation du niveau d'atteinte des résultats par l'appui de l'assistant technique. Spécifiquement cette action

¹ Présentation du Ministère des Maliens de l'Extérieur à la réunion thématique du Global Forum on Migration and Development – Genève 11 Septembre 2013

² Source : OIM, 2006

inclue aussi la revue des politiques et mécanismes de transferts de fonds et une évaluation rapide de la durabilité d'une assistance technique potentielle ;

2. Proposer des contenus et recommandations utiles pour finaliser l'appui à apporter par l'Assistant Technique. En plus l'état des lieux permettra de définir le plan d'action de l'intervention de l'Assistant Technique ;
3. Identifier les Acteurs Non Etatiques travaillant sur la thématique sollicitée. Ce qui permettra l'identification et la cartographie des potentiels ANE en République du Mali qui pourraient bénéficier de subvention dans la composante 2 du programme Action destinée à soutenir les initiatives des ANE dans le pays où une requête d'assistance technique a été soumise.

2. Méthodologie de l'Etat des lieux

Pour la réalisation de cet état des lieux, la méthodologie utilisée peut être résumée en quatre phases principales:

1. La préparation du guide d'interview pour la collecte des données auprès des différents acteurs:

Le guide d'interview a été élaboré en utilisant les objectifs et les résultats tels que présents dans les TDR du Consultant, ainsi qu'en fonction de la catégorisation des institutions et personnes devant être partie prenantes de l'analyse (institutions publiques, Acteurs Non Etatiques, Organisations internationales).

2. La collecte des données :

La collecte des données a été faite au cours d'une mission de cinq jours : du 05 au 11 Novembre 2015 à Bamako. Mme BOLLY Odette de l'OIM Dakar et M. Michel KAMATE de l'OIM Mali ont fourni la liste des personnes/institutions à interviewer et organisé les rencontres avec lesdites personnes avec pour objectif d'introduire l'étude et la consultante et de les briefer sur le contenu de l'état des lieux. Le résultat de ce travail est que la Consultante a pu rencontrer la majorité des personnes/institutions ayant été retenues pour la collecte des informations.

3. Analyse documentaire

Au cours des interviews, certaines parties prenantes ont proposés des documents qui devaient permettre de mieux comprendre et documenter les informations qu'ils voulaient échanger avec la consultante. C'est ainsi que lesdits documents ont été transmis soit par mail, soit en version imprimée. De même il a été nécessaire de faire une recherche sur internet afin de compléter les informations manquantes. Les deux méthodes ont permis à la Consultante d'avoir une meilleure compréhension des missions des institutions concernées par l'étude, ainsi que des actions menées depuis 2010 afin d'améliorer le niveau de réduction des frais liés aux transferts de fonds venant de la diaspora au Mali. Voir liste en annexe.

4. Synthèse des données collectées et rapportage:

Toutes les données collectées ont été synthétisées et utilisées pour la rédaction du présent rapport.

DIFFICULTES RENCONTREES

Compte tenu des outils et moyens utilisés pour la collecte des données, la difficulté majeure a résidé surtout au niveau de la disponibilité des intervenants au cours de la mission. Le calendrier des rencontres était très serré et certains intervenants n'étant pas présent à Bamako au cours du séjour de la consultante n'ont pas pu être rencontrés.

3. Résultats de l'analyse

3.1 Etat des lieux

La place de la gestion institutionnelle de la migration malienne dans les structures gouvernementales ou para gouvernementales est significative. Cette importance est toutefois à relativiser car le Secrétariat en charge des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine n'est apparu qu'en 2000 avant d'être érigé en Ministère en 2004.

Le Ministère des Maliens de l'extérieur

Ce Ministère a comme organisme technique la Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME), créée par ordonnance n°046/P-RM du 25 septembre 2000. Cette

Délégation a pour mission « d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière

d'administration, d'assistance, de protection et de promotion des Maliens de l'extérieur et

d'assurer la coordination des missions diplomatiques et consulaires qui concourent à la mise en œuvre de cette politique. L'ordonnance n°611/P-RM du 07

décembre 2000 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DGME. Elle comprend un bureau des statistiques et prospectives, un département des affaires consulaires et un département de la promotion économique et de la réinsertion des Maliens de l'extérieur.

La création du Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine avait été

un signal fort de la part des autorités maliennes et constitue un modèle pour d'autres pays voisins. Toutefois, ce département ministériel a besoin de prendre véritablement son envol. Pour se faire, il faudra consentir à une augmentation substantielle de ses moyens.

La Délégation générale des Maliens de l'extérieur, malgré le manque de moyens de tous ordres, accomplit un travail très appréciable en matière d'identification des Maliens de l'extérieur, conformément à l'article 13 des Accords de Cotonou. Il faut néanmoins que cette structure se développe tout en acquérant des moyens supplémentaires.

Le Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (HCME)

Il constitue le second organe chargé spécifiquement de la gestion des Maliens résidant à

l'étranger et est représenté dans la plupart des pays de forte diaspora malienne. Lors du

processus de transition démocratique, la conférence nationale a permis la création de ce Haut

Conseil en 1991. Le forum de la Diaspora d'octobre 2003 a été l'occasion d'une profonde réforme des statuts de cet organe.

Ainsi, un nouveau Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) fut créé par la Loi n° 04-033 / AN-

RM du 5 avril 2004 qui dispose que « Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur est

un organe consultatif à caractère associatif, apolitique, laïc, non discriminatoire et à but non lucratif [...], il est composé d'Associations, d'Amicales, de Regroupements d'Associations ou d'Amicales, existant dans les pays de résidence et déclarés auprès des missions diplomatiques et consulaires du Mali ».

Le HCME se fixe comme objectifs principaux de promouvoir l'image du pays en appui aux missions consulaires, de porter assistance aux Maliens résidant à l'étranger, d'inciter les migrants à orienter leurs envois financiers vers des investissements, promouvoir les actions culturelles et sportives, développer des programmes d'information pour les candidats à l'émigration, favoriser la coopération décentralisée.

3.2 Indicateurs clés de l'analyse

L'apport financier estimé de la diaspora (Rapport BAD, 2007) est globalement de 456 millions d'euros, dont 65 % du transfert des fonds de France vers le Mali (295 millions d'euros et 84 millions d'euros des pays africains vers le Mali, soit 11 % du PIB malien (4,08 millions d'euros) et près de 80 % de l'Aide publique au développement (APD³).

A ceci, il convient de prendre également en compte les apports sociaux, culturels et de compétences.

La région de Kayes, principale zone de migration – plus de 80 % des migrants maliens en France – est aussi la principale destination du transfert des fonds et de la réalisation des projets de ses acteurs.

Les types de transferts effectués par la diaspora malienne

Les remises de fonds des migrants sont de deux types d'utilisation : individuelle et collective. La

remise moyenne par migrant est de 160 €/ mois et plus de 75 % de ces fonds sont destinés à la consommation familiale. Parmi les types de flux enregistrés, on compte les flux officiels par le biais des banques et des transferts informels, bien que le montant exact soit inconnu. Les données sont enregistrées en tant que partie de la balance des paiements sous la dénomination « transferts du travailleur », qui se conforment aux directives de la 5^{ème} édition du Manuel de la balance des paiements pour le FMI (MBP5). Les transferts bancaires, les chèques de voyage et les devises étrangères sont inclus dans le compte.

Les données enregistrées et qui peuvent être capitalisés concernent essentiellement le transfert de fonds de la France vers le Mali, ce qui représente sans nul doute le type de transfert le plus facile à évaluer en raison de la bonne organisation de la communauté malienne en France.

³ Migration au Mali : document thématique 2009 ; P. 17

Les instruments de transferts de fonds au Mali

Les instruments de transferts comprennent un ensemble de moyens de paiement qui font le plus souvent intervenir un intermédiaire financier agréé en particulier s'ils sont adossés à un compte bancaire. Le tableau ci-après décrit les instruments de transferts les plus communs et les types de prestataires qui les proposent sur le corridor France-Mali⁴.

Instrument	Descriptif	Prestataire
Compte à compte	Requiert que les deux parties (ou le migrant) aient ouvert un compte (deux comptes), l'un dans le pays de résidence, l'autre dans un établissement du pays d'accueil. Il s'agit le plus souvent de transferts interbancaires exécutés par des messageries sécurisées telles que SWIFT et/ou des correspondants bancaires. Les délais et les coûts (perçus par la banque récipiendaire) sont parfois mal connus. Les frais sont en général plus adaptés pour des montants importants.	Banques
Cash à cash	Même s'il est le plus coûteux, il est immédiat, ne nécessite pas l'ouverture de compte (mais la détention de papier d'identité officiel du pays d'origine ou d'accueil pour le donneur d'ordre et le bénéficiaire), les coûts sont transparents dans la mesure où tous les coûts sont prélevés à l'émission.	Banques, Postes, IMF, STA
Compte à cash	Plus fréquents dans le cas des comptes miroirs ouverts dans un établissement disposant de filiales à l'étranger, des options de mise à disposition en espèces ou à des mandataires sont possibles et permettent au migrant de couvrir les dépenses familiales en sus de l'alimentation de son propre compte.	Banques, postes, IMF
Mandat postal ordinaire ou mandat express international	Par dépôt d'espèces dans une poste et précision du bénéficiaire, le mandataire met de l'argent à disposition du bénéficiaire qui est prévenu par courrier (mandat postal) ou par transfert électronique (MEI). Les mandats ordinaires ne nécessitent pas de comptes bancaires. Ils peuvent se perdre/être volés; doivent	Postes

⁴ Etude de capitalisation des initiatives et mécanismes en matière de transferts de fonds au Mali ; 25 mars 2010
Rapport final ; Frédéric Ponsot et Bruno Obegi ; CIGEM.

	être remis en mains propres. Les MEI sont disponibles en 48h. Les retraits ne sont possibles qu'auprès des postes.	
Carte (ou compte) à carte	Permet de recharger une carte prépayée à distance via une interface internet, une GAB, à partir d'une carte bancaire ou de ce compte au guichet. L'identification du porteur de la carte prépayée peut être requise ou pas ; la carte peut être émise par une banque du pays de résidence et/ou du pays d'origine comme par des IOB.	Banques, IOB, EME
TIP et autres modes de dépôts sur compte distant	Plusieurs options sont possibles pour alimenter un compte distant autrement que par un virement de compte à compte : chèque, espèces, TIP. Le TIP permet de virer des espèces déposées à la Poste sur un compte à l'étranger auprès d'une banque partenaire référencée.	Postes, Banques
Envoi de biens	L'envoi de biens à des fins de consommation ou de ventes est un mode courant de transfert vers les familles en ayant recours au fret, à la poste, aux connaissances ou lors de voyages au pays.	Informel
Valise-fax-hawala	Divers modes de transferts informels existent, combinant le plus souvent (1) le versement du transfert en espèces à un collecteur dans le pays de résidence, (2) un paiement immédiat aux familles par un correspondant dans le pays d'origine contre (3) une compensation différée via le transport physique des espèces jusqu'au correspondant devant être remboursé. Les fonds peuvent être délivrés directement par un voyageur connu transportant les espèces pour ses collègues ou par le migrant lui-même lors de son propre voyage au pays (annuellement le plus souvent). Le fax est de moins en moins utilisé comme instrument de transmission des informations au bénéficiaire du téléphone portable et d'internet.	Informel

Appréciation des types de transferts par les parties prenantes

Toutes les personnes interviewées reconnaissent que la majorité des ressortissants de la diaspora ainsi que leurs familles préfèrent l'usage des

circuits informels. Plusieurs raisons sont avancées pour justifier ladite préférence :

La rapidité du système : le bénéficiaire peut recevoir les fonds en moins de 15 minutes suite à la transaction et les transferts peuvent être reçus même dans les villages les plus reculés.

La simplicité : pas de tracasseries administratives, les bénéficiaires ne sont pas obligés de présenter ou de détenir une pièce d'identité, le numéro de téléphone suffit comme preuve de l'identité du bénéficiaire. Pour l'expéditeur, il n'est pas nécessaire de justifier la provenance des fonds et le service est accessible aussi aux personnes résidant en situation illégale.

La confiance : Il suffit que l'expéditeur et le responsable de la transaction se connaissent et/ou soient du même village au Mali.

Le coût élevé des circuits bancaires et des institutions de transferts de fonds : il est relativement plus élevé que la moyenne des coûts utilisés par les circuits informels.

La mauvaise qualité des services bancaires : Beaucoup d'intervenants de la diaspora estiment que les services offerts par les banques de la place au Mali sont de moindre qualité. Les griefs les plus cités sont : la lenteur dans le service (on peut s'aligner jusqu'à 4 heures devant les guichets des banques) ; la corruption : il faut parfois corrompre les agents de la banque soit pour y accéder aux heures d'affluence, soit pour que le processus soit plus rapide.

L'initiative du Ministère des Maliens de l'Extérieur de réduire les coûts de transferts de fonds de la diaspora à travers la convention avec la BIM est encore très peu connue et reste à être divulguée. Néanmoins, selon les ressortissants de la diaspora Malienne à travers leurs associations, ladite initiative serait très appréciée si elle respecte effectivement les coûts proposés.

3.3 Cartographie et analyse des parties prenantes

Le Ministère des Maliens de l'Extérieur

La diaspora Malienne a exprimé le besoin de la prise en compte de sa contribution dans le développement du pays depuis les années 1990 au cours des revendications de plus de liberté. De nombreuses conférences nationales avaient permis à la population malienne d'exprimer ses besoins et la recommandation forte venant de la diaspora était la création d'un Ministère en charge des Maliens de l'Extérieur. C'est dans cette mouvance que se crée la Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur.

En 1994, la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieurs voit le jour et est rattaché à la Présidence de la République, puis au Ministère des Affaires Etrangères en 1996. Elle assure la gestion des questions administratives pour la diaspora Malienne, l'intermédiation, la suppléance des autorités auprès des pays et travaille en parfaite collaboration avec les Ambassades. Elle joue aussi le rôle de transmission des difficultés auxquelles font face les différentes communautés Maliennes dans chaque pays. A ce moment-là, la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur voudrait déjà jouer le rôle de facilitation de l'investissement de la diaspora au Mali.

En 2002, la Délégation des Maliens de l'Extérieur devient un secrétariat d'Etat avec une gestion plus ou moins autonome. En Mai 2004, le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine est créée, puis la dénomination va finalement changer et rester « Ministère des Maliens de l'Extérieur ».

Missions

Le Ministère des Maliens de l'Extérieur élabore et met en œuvre la Politique Nationale relative aux Maliens de l'Extérieur.

A ce titre, il exerce notamment les attributions ci-après :

- la promotion des intérêts et la protection des Maliens établis à l'étranger ;
- la mise en œuvre des actions relatives au retour et à la réinsertion des Maliens de l'extérieur ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à assurer une pleine implication des maliens établis à l'extérieur dans la vie nationale et dans la réalisation des actions de développement ;

LE CIGEM

La mise en place du CIGEM (Centre d'Information et de Gestion des Migrations) s'inscrit en cohérence avec le contexte national et international. Le CIGEM constitue une initiative innovante unique en Afrique francophone à l'initiative des autorités maliennes, conjointement avec la CEDEAO, la Commission européenne, la France et l'Espagne.

Le CIGEM a pour objectif principal la définition et la mise en œuvre d'une politique migratoire malienne adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales en constante évolution, mettant un accent particulier sur le lien entre migrations et développement.

Le CIGEM se veut être à la fois :

- un think-tank au service de son autorité de tutelle comme des autres services du gouvernement pour la définition de sa politique migratoire et en conseil aux accords bilatéraux ;
- une interface directe avec les migrants candidats au départ, de retour et/ou déjà établis à l'extérieur proposant des services d'information, de conseil, d'accompagnement pour ces trois catégories ;
- une interface en synergie avec les agences gouvernementales et non gouvernementales en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ou avec les projets et organismes d'appui en faveur de la mobilisation et de la valorisation des compétences des migrants (CODEV, TOKTEN notamment).

Compte tenu de son rôle pivot sur la problématique des migrations et de l'importance stratégique des flux financiers des migrants, il est demandé au CIGEM de « formuler des mesures pouvant être prises par le Gouvernement pour réduire les coûts de transaction et pour augmenter l'impact de ces transferts sur le développement du Mali, y compris la création d'instruments financiers appropriés ».

Le CIGEM était doté pour la période 2007-2013 d'un budget opérationnel de 10 millions d'euros dans le cadre du 9^e FED prévoyant la mobilisation d'une équipe de

25 personnes. Depuis 2014, suite à l'achèvement du financement de l'Union Européenne, le CIGEM est en phase de transition et en attendant les prochaines opportunités de financement, le CIGEM bénéficie d'un budget de 80 millions de Fcfa du gouvernement Malien pour son fonctionnement.

Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)

La diaspora Malienne, forte d'environ 4 millions dont 3,5 millions en Afrique⁵, est organisée en un Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), organe dirigeant qui se structure en Conseils de Base des Maliens de l'Extérieur (CME). Actuellement 64 CME sont enregistrés à travers le monde. La CME de France compte à elle seule plus de 600 associations de Maliens vivant dans ce pays. Le HCME a été officiellement créé en 1992. Cette faitière assure la facilitation de la coopération entre la diaspora et les autorités Maliennes, l'aide dans l'intégration des Maliens de retour. L'importance de cette diaspora est telle que le pays s'est doté d'une politique migratoire pour davantage valoriser son potentiel humain et financier.

A ces CME, sont également affiliées de nombreuses associations de développement social, économiques et culturelles. Ces différentes structures sont le plus souvent organisées par affinité selon le lieu d'origine, de résidence, d'appartenance à une même profession. Elles ont fortement contribué à l'établissement de relations de partenariats diversifiées avec d'autres acteurs tels les Gouvernements, la Société Civile et les Collectivités Décentralisées de leur pays d'accueil.

Actuellement en cours de révision, le plan stratégique 2016 à 2020 prévoit un axe sur la mobilisation de l'épargne et la promotion de l'investissement productif de ses membres. Concernant la question des transferts de fonds, le HCME a pris part à toutes les étapes ayant conduit à la mise en place de la convention existant entre la BIM et le Ministère des Maliens de l'extérieur. Ladite convention dispose pour avantages pour la diaspora, le coût drastiquement réduit des transferts de fonds venant de l'étranger, qui permet de transférer jusqu'à 1000 Euros à 1,5 Euro (1000 Fcfa). Ladite convention offre aussi des facilités pour les prêts immobiliers, le rapatriement des corps, l'accueil des refoulés et l'assistance des Maliens à l'arrivée.

En perspectives le HCME souhaiterait apporter un meilleur appui à ses membres à travers la création de deux types de fonds : le Fonds de solidarité pour ceux qui rentrent au pays dans une situation de précarité et un fonds d'investissement qui devrait permettre aux membres désireux d'entreprendre des initiatives à caractère productif. Pour cela, ils sont à la recherche de partenariats potentiels pouvant leur permettre de réaliser cette vision.

La BANQUE INTERNATIONALE DU MALI (BIM)

La BIM s.a. détient le premier réseau bancaire au Mali avec 83 points de vente et 4 bureaux à l'étranger (France(2), Espagne, USA). Elle est aussi en partenariat avec les filiales du Groupe : la SIB en RCI, l'UGB au Gabon, CDC au Congo. Ce réseau est renforcé par un parc d'automates bancaires tout aussi dense, ce qui permet à la BIM s.a. d'être un acteur majeur du système bancaire de la place. Ainsi, sa participation au rehaussement du taux de bancarisation est indéniable sans occulter une meilleure proximité pour une prise en charge efficiente des besoins de la clientèle. Des collaborateurs sont constamment mobilisés sur le terrain avec un seul objectif : la satisfaction du client.

⁵ Politique Nationale de Migration du Mali (PONAM), P. 13

La BIM s.a. n'a cessé de développer des actions en faveur de l'économie malienne : interventions/financements dans les secteurs variés de l'économie nationale et internationale, offre de produits et services innovants (Crédit Immobilier « SEWA », Plan Épargne Logement, Compte Épargne Hadj, Épargne Jeunes et Adultes, Packs BIM s.a., Crédit Casque, etc.), mission de conseil et d'assistance.

La BIM s.a. se targue d'être une banque universelle pour l'ensemble de la population allant des structures les plus petites - particuliers, maliens de l'étranger, professionnels... - jusqu'aux grandes entreprises nationales ou multinationales : la banque se positionne toujours en apporteur de solutions.

S'agissant particulièrement de la DIASPORA qui est une composante structurelle du portefeuille, une entité spéciale ainsi que deux(2) agences dédiées leur ont été destinées pour une écoute constante et traitement de leurs opérations avec célérité.

Depuis le 14 Septembre 2015, il existe une convention de partenariat entre la BIM et le Ministère des Maliens de l'Étranger. La BIM a en effet répondu à un appel d'offre lancé par le Gouvernement Malien afin d'identifier un partenaire fiable devant faciliter la réduction des frais de transfert de fonds venant de la diaspora Malienne répandue dans le monde. Forte de 83 agences au Mali, la BIM, grâce à son partenariat avec Attijariwafa Bank dispose de 31 agences en France, 7 agences en Belgique, 4 agences aux Pays – Bas, 12 agences en Espagne, 6 en Italie et 3 en Allemagne.

La BIM a respecté les termes de la convention en réduisant drastiquement le coût de transfert d'argent de l'Europe vers le Mali. Dorénavant l'on peut transférer jusqu'à 1000 Euros à partir de 1,5 Euros (1000 Fcfa).

En plus la BIM a développé tout un paquet de service adapté aux besoins des Maliens de l'Étranger, parmi lesquels : l'avance sur transfert, le changement d'adresse, la clôture de compte, la Mise à disposition, la procuration sur compte, les relevés de compte en ligne, etc.

Les produits qui accompagnent lesdits services sont entre autre : les Dépôts à Termes, la Carte Visa, la Carte Visa Prépayée, le Rapatriement de fonds, le Crédit immobilier et le Crédit Projet.

Concernant le financement des projets d'immobilier pour la diaspora malienne, la BIM travaille en collaboration avec l'Association des Promoteurs Immobiliers du Mali (APIM). Une convention tripartite entre la BIM, l'APIM et le Fonds de Garantie qui existe pour le financement des projets de la diaspora Malienne. Les bénéficiaires peuvent avoir accès au crédit jusqu'à 7,5% par an au lieu des 10 à 14% des taux appliqués sur le marché financier malien. Les remboursements sont à échelonner sur 15 ans avec un apport personnel du client de 30%, le fonds de garantie supporte 50% du prêt. La maison construite est livrée clé à main au bénéficiaire.

Une réflexion est en cours afin de mettre sur pied un projet sur la facilitation de l'investissement de la diaspora au Mali.

Le Projet d'Appui au Codéveloppement

La Convention de financement du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), signée le 23 octobre 2007 entre la Commission Européenne et la

République du Mali définit le cadre du partenariat entre le CIGEM et le Codéveloppement au Mali, comme un facteur de valorisation de la diaspora.

Le 8 Octobre 2009, le « Projet d'Appui au Codéveloppement » est signé pour un montant de 2 140 000 € (financé par l'Union Européenne sur les 9^{ème} et 10^{ème} FED, avec le soutien des Gouvernements malien et français), par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ordonnateur National du FED, le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, Maître d'œuvre du Projet CIGEM, la Délégation de la Commission Européenne et le Chef de la Cellule Technique du Codéveloppement, en tant que Régisseur du projet, pour favoriser la participation des différents acteurs de la diaspora malienne au développement socio-économique du Mali.

Les outils du Codéveloppement renforcent ainsi le CIGEM par la valorisation du capital humain, financier et technique des maliens de la diaspora.

La Cellule Technique du Codéveloppement se voit investit d'une mission élargie à l'animation et à la coordination des actions de Codéveloppement au Mali, mais aussi au renforcement des institutions maliennes, partenaires du CIGEM, pour assurer une meilleure cohérence des interventions.

Dans la continuité des actions menées depuis 2003 dans un cadre franco malien, le Codéveloppement au Mali s'adapte aux spécificités sociales et historiques des diasporas maliennes en Europe et dans les zones CEDEAO/CEMAC, pour renforcer leurs pratiques de développement en direction du Mali.

Avec ces nouveaux partenariats, le Gouvernement du Mali réaffirme son attachement à sa diaspora de l'extérieur, et se donne les moyens de définir un cadre approprié et durable d'intervention de ces acteurs pour le développement socio-économique du Mali.

Le Codéveloppement Mali est un projet pilote qui comporte un grand nombre d'outils facilitant une meilleure implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine. Même si les financements mis en œuvre pour chaque outil sont modestes, ils doivent permettre de faire la preuve de leur efficacité, et déboucher à l'avenir sur des dispositifs de plus grande ampleur à travers des travaux de capitalisation et d'évaluation permettant une véritable appropriation de ces outils par les décideurs politiques du Mali comme des pays d'accueil de la diaspora malienne.

L'ouverture géographique des outils du Co - développement aux diasporas maliennes d'Europe et des pays de la CEDEAO relève d'une approche concertée des Institutions maliennes, de la CEDEAO et de l'UE, afin de représenter davantage la diversité des interventions de la diaspora.

Dans le même sens, alors que le développement de la Région de Kayes était très largement ciblée par la démarche franco-malienne, reflétant ainsi la structuration des associations de la diaspora malienne en France, cette ouverture géographique favorisera certainement une intervention du Co-développement sur l'ensemble du territoire du Mali, en général et à l'ensemble des zones de départ des migrants, en particulier.

Les acteurs financiers

Au cours de la collecte des données, un certain nombre d'intervenants dans les transferts financiers au Mali ont été rencontrés, les services offerts peuvent être synthétisés tels que suit :

Institution financière	Représentation géographique	Services offerts	Taux de transfert
MOBI CASH (filiale de Malitel)	Couvrent toutes les régions du Mali, Les transferts internationaux envisagés pour le Maroc, le Gabon, le Burkina, la France, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Niger	Transferts de fonds nationaux et internationaux	350 Fcfa : 1000 à 10 000 Fcfa 900 Fcfa : de 10 000 à 20 000 Fcfa 1100 Fcfa : de 20 000 à 30 000 Fcfa
LEMON WAY	Couvre environ 40% du territoire du Mali (existent depuis Octobre 2014)	Transferts de fonds avec le téléphone à travers des points de vente et des distributeurs agréés	4 Euros : de 1 à 100 Euros 6 Euros : de 100 à 200 Euros 10 Euros : jusqu'à 1000 Euros
La Bank Of Africa (BOA)		Ouverture de compte chèque Ouverture et l'approvisionnement de compte épargne Transfert d'argent à coût réduit Souscription à une assurance rapatriement Prêt immobilier	Transfert Flash Western Union BOA-Express

3.4 Feedback des besoins en Assistance Technique

Les besoins d'assistance technique ont été confirmés et précisés par les divers intervenants, qu'ils soient étatiques ou de la société civile et même du secteur bancaire. Lesdits besoins peuvent être synthétisés tels que suit :

- Actualiser l'état des lieux de l'étude menée en Mars 2010 ;
- Capitaliser les expériences faites par les diverses institutions bancaires et particulièrement le système qui utilise la téléphonie mobile en matière de réduction des coûts de transfert;
- Suivre et analyser particulièrement la mise en œuvre de la convention entre le Ministère des Maliens de l'extérieur et la BIM ;

- Développer des stratégies pouvant permettre de réduire au maximum les systèmes de transferts de fonds informels ;
- Suggérer un système de relais qui permette de couvrir tout le territoire national jusqu'au dernier kilomètre ;
- Accompagner le Ministère des Maliens de l'Extérieur à mieux jouer son rôle de coordination des actions de toutes les parties prenantes ;
- Accompagner l'Etat Malien à avoir une meilleure visibilité sur les flux financiers formels et informels venant de la diaspora afin d'avoir des statistiques fiables permettant la formulation d'indicateurs objectifs ;
- Aider à la mise en place d'une stratégie permettant de mieux mobiliser l'épargne pour le développement productif ;
- Analyser les résultats de l'étude de faisabilité pour la création d'une banque des Maliens de l'Extérieur afin de faciliter sa création ;
- Analyser la possibilité de création d'un fonds de garanti logé dans une banque de la place à mettre à disposition de la diaspora Malienne pour faciliter leur investissement dans les projets productifs au Mali ;
- Analyser la possibilité de prélever une contrepartie sur les frais de transfert de fonds afin d'approvisionner le fonds de garanti pour la diaspora.

Annexes

Annex 1 – Liste et revue de la littérature

Used for data collection purposes (in bullet point format with Internet addresses)

- « Etude de capitalisation des initiatives et mécanismes en matière de transferts de fonds au Mali » ; Frédéric Ponsot et Bruno Obegi ; CIGEM et Ministère des Maliens de l'Extérieur, Mars 2010.
- Politique Nationale de Migration du Mali (PONAM)
- Migration au Mali : document thématique 2009
- Présentation du Ministère des Maliens de l'Extérieur à la réunion thématique du Global Forum on Migration and Development – Genève 11 Septembre 2013
- Migration au Mali : Document thématique 2009 « La diaspora malienne : un acteur transnational du développement »; Moïse Ballo et Lassana Diombana ; OIM
- Capitalisation des pratiques de développement local de la diaspora au Mali : Codéveloppement dans les régions de Kayes et Koulikoro
- Capitalisation du rôle de la diaspora dans la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local au Mali : Cas des régions de Kayes et Koulikoro
- www.maliweb.net
- www.iomdakar.org/profiles/sites/
- www.institut-gouvernance.org/IMG/pdf/irg_brochureeac8
- www.akdn.org/publications/civil_society_mali_beridogo.

- processusderabat.net/.../Guide_d-utilisation_des_donnees_migratoires
- www.societecivilemali.org/
- www.projets-solidaires.org
- www.diasporaction.com

Annex 2 – Questionnaires

Aspects	Questions
Présentation de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le rôle/mission de votre institution en ce qui concerne la gestion des questions de diaspora et transferts de fonds ? - Quel mécanisme institutionnel régit cet aspect ? - Quelles expériences disposent votre institution dans cette thématique ? - Quel travail avez-vous fait concrètement ? - Travaillez-vous avec les OSC ? - Lesquelles ? - Quels sont vos besoins en renforcement des capacités pour la collecte des données sur les transferts de fonds qui doivent être satisfait par l'Assistant Technique?
Connaissance des données sur les transferts de fonds de la diaspora congolaise	<ul style="list-style-type: none"> - Que prévoit le gouvernement Malien en matière de gestion et de valorisation des transferts de fonds de la diaspora ? - Des données existent-ils en la matière ? - Si oui lesquelles ? - Sinon comment les obtenir et auprès de quels acteurs ?
Initiatives passées et actuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles initiatives/projets ont été menées dans cette thématique au Mali ? - Peut-on avoir des résultats ? - Pourrez-vous nous envoyer de la documentation ? - Sinon auprès de qui pourrions-nous les obtenir ?
Les indicateurs pour le suivi et évaluation du travail de l'AT	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les besoins spécifiques de votre institution en matière de renforcement des capacités ? - Quelles sont les personnes concernées qui bénéficieront de cet appui ? - Pourquoi ? - Avez-vous des critères spécifiques pouvant aider à finaliser les TDR de l'AT ?
Connaissance des ANE	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les ANE/OSC qui travaillent au Mali dans cette thématique ? - Pouvez-vous nous communiquer leurs

	<p>contacts ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur quels aspects travaillent-ils ?- Comment pensez-vous qu'ils puissent intervenir dans le programme de renforcement des capacités ?
--	--

Annex 3 – Liste des informateurs clés

STRUCTURE	PERSONNE A RENCONTRER/PONT FOCAL	POSTE	CONTACT	DATE ET HEURE
Ministère des Maliens de l'Extérieur	CHEIKNE DEHEBA Kamissohu Dr Salia Sinaly Boulaye KEITA	Secrétaire Général Conseiller Technique chargé des affaires économiques Conseiller chargé de la migration	66734513	Vendredi 09h00
CIGEM	Abdoulaye KONATE	Directeur/Regisseur	66734770/77466007	Vendredi 11h00
Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur	Mme Fatoumata TRAORE Mahamadou CAMARA	Secrétaire permanente Secrétaire chargé de la promotion de l'investissement	76128315 77958478	Vendredi 14h00
BIM	AMADI BOCOUM	Responsable commercial	66757371	Mardi 18h
Bank of Africa	Seidina Oumar WAIGALO Youssef IBRAHIMI	Directeur Général Adjoint Directeur Pôle Retail et PME	76408424 70014949	Lundi 10h
Mobi Cash	Sow Hamzah HACHIM Dioncounda MACALOU Ga	Coordinateur	66702212	Lundi 11H
Lemon way	DJIBRIL Diané	Commercial	99446161	Mardi 10H
TOKTEN	Oumarou DIAKITE	Coordonateur		Vendredi 12h
Mutualité du Mali	Issa SISSOUMA	Directeur Général	66751650	Lundi 16h
OIM	Bakary DOUMBIA	Chef de mission	90500001	Mardi 17H
Trésor	Fily Coulibaly		76490275	Mardi 9h
Codev	Hamidou BATHILY	Chef de Cellule	66721410/76462116	Mardi 15h
Federation des Ass de migrants	Mme Karembe Hamada DICKO Amadou O DICKO Moussa TOUNBARA Seydou COULIBALY Mamadou CAMARA	Présidente Membre	73809026 76192596 76454920 71272268 76147753 66665171	Lundi 14h

Oumou COULIBALY Abdoulaye Cissé Youssouf Allassane SAGARA	76022151 76412948 76018102 65659676
--	--

Annex 4 – Données sur les Acteurs Non Etatiques

Liste des associations de migrants au Mali

Associations de l'intérieur

1. Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (H.C.M.E), Présidente Abdrahamane Chérif HAIDARA Contact : 223 50 37 Secrétariat Permanent SAM BOUDA
2. Association des Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (A.M.A.R.C.I) : Président Amadou LAH Contact : 639 06 60
3. Associations pour les Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (A.R.M) Présidente Madame COULIBALY Oumou COULIBALY Contact : 602 21 51
4. G.E.R.F.A.C, Président Mamadou Libo DIARRA Contact : 6458150
5. Fédération des Jeunes Femmes de la Diaspora et de l'Intérieur (F.J.F.D.I) Présidente Madame Lala SACKO Contact: 690 63 69 et 690 63 70 E-mail : mlidiaspora1@yahoo.fr
6. AMRCI : Président Yacouba Bagayogo Contact : 6439097/ 618 2863
7. Association des Initiatives de Développement (A.I.DE), Président : Mamadou Diakité Chargé de Programme Information et sensibilisation Contacts : 279 27 04 et 613 98 83/ 224 62 65
8. Kanuya, Présidente Madame CAMARA Bernadette/ Dr Roger Camara Contact : 602 60 61.
9. Convention des Jeunes Pour le Développement (CON.JE.DEV), Soumaïla Bayni TRAORE Contact 649 22 72
10. Association Diaspora Actions pour la Culture, le Sport et le Développement (A.D.A – S.C.D), Président Modibo CAMARA Contact : 622 79 89 et 645 49 27
11. Association des Rapatriés Maliens de la Côte d'Ivoire (Djiquiya Ton) Koutiala, Président Samba DIAGOURAGA Contacts : 636 89 62 et 694 45 12 Bp 24
12. Association pour la Promotion et l'Intégration de la Diaspora Malienne (A.P.I.D.I.M), le Président Sita SACKO, Contact : 647 81 73 Email : apidim2006@yahoo.fr .
13. Association du Logo pour le Développement (A.L.D), le Président Tingalla KOUMA, Contacts : 221 35 75 / 642 05 63/924 80 06
14. ONG Association pour la Solidarité et le Développement des Régions Arides du Mali (ASDRA) Président HAIDARA Ila st Amar BP : 1613 Contacts : 633 99 81 et 673 16 26 Bamako
15. Centre de Formation d'Appui et de Recherche Action pour le Développement (CEFARAD), Président Bobo KEITA, contact : 673 63 54
16. SOS Migrants « Association Migrations et Développement », Président Bréhima N. SIDIBE, contacts : 645 4927 / 639 90 10 E-mail : sbnoumbary@yahoo.fr
17. Association des Femmes Maliennes Rapatriées de la Côte d'Ivoire (AFEMARCI, Madame Ada Kassambara) à Niamankoro Rue 249 Porte 119 Tél. : 531 90 69
18. Association pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur (APREMEX), le Président M. Diallo Modibo Kane, Contacts : 606 31 79 E-mail : apremex@yahoo.fr
19. Association Pour l'Assistance aux Personnes Déplacées (APEDE-DJIGUI), Présidente Mme Aw Mariame DEMBELE à Badalabougou SEMA 1 Rue 96 Bloc 6-030 Contacts : 672 79 64/400 32 63 E-mail : apededjigui@yahoo.fr

20. Association des Amis de l'Espagne au Mali (AE-Mali), Président Brahim DIALLO, Kalabancoura, Rue 89 Porte 102 Bamako Contacts : 653 92 99 / 641 53 25
E-mail : aemali@yahoo.fr

21. Association de Solidarité pour le Développement de Tafacirga (ASSODETA) à Bamako, Président Chouaybou SOUMARE Contact : 223 64 89/ 673 36 20

Associations de la diaspora

1. Association Franco – Africaine des Yvelines (A.F.A.F.Y) , Présidente Madame DIAGOURAGA Pinda Contacts : 517 64 50 / 01 30 58 55 70 / 06 64 83 48 93, Email : diagouraga@yahoo.fr

2. Association BENKADI, Présidente Madame Bintou DAMBA, Contact : 06 67 20 72 87

3. Coordination des Associations Maliennes en Côte d'Ivoire, Président Mahamadou CAMARA, Contact : 00225 21 24 35 85 / 00225 07 85 48 42

4. Coordination des Amicales des Maliens en Côte d'Ivoire, Président Elhadj Famory DOUMBIA Contacts : 00221 24 39 96 et 00225 73 89

5. Association Djigui (Espoir), Présidente Madame Ndiaye Fanta TOURE Contacts : 649 50 61 / 01 69 03 52 99

6. Association Fraternité Action siège social cité gare ferroviaire Tel (+221 776340374) Fax (+221 338935024) BP 2354 Dakar, Sénégal Antenne Mali Bamako, Sogoniko, rue 110 ,Porte 688 Tel 603 42 10.

6

⁶ Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur, 2008 (OIM : Profil migratoire du Mali, draft décembre 2008, p. 79